



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

**Etude préalable à l'installation d'un dispositif de suivi piézométrique des zones humides de la
Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Le Lac de Malaguet est une retenue d'eau créée au Moyen-Âge, localisée sur les communes de Monlet, Sembadel et Félines en Haute-Loire. Le site a été classé comme Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014, les principaux intérêts justifiant un tel classement étant :

- Une qualité paysagère remarquable,
- Des gazons amphibies et des herbiers aquatiques d'une grande rareté présents sur les berges,
- Un complexe tourbeux incluant la plus importante accumulation de tourbe du plateau de La Chaise-Dieu.



Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la RNR depuis son classement. Il a rédigé le programme d'actions décennal 2024-2033.

Pour plus d'information, se reporter au site internet de la Réserve : <https://www.reservenaturellemalaguet.fr/>.

L'un des objectifs à long terme de la Réserve est de **maintenir ou restaurer la fonctionnalité du lac et de son bassin versant**. Cela passe notamment par le suivi du niveau d'engorgement et du fonctionnement des zones humides avec l'action de révision du dispositif de suivi piézométrique. En effet, des piézomètres ont été installés en 2018 et ont enregistré des données jusqu'en 2021-2022. Le dispositif n'a pas été suivi précisément et les résultats sont difficilement interprétables. Tous les piézomètres ont été retirés à ce jour.

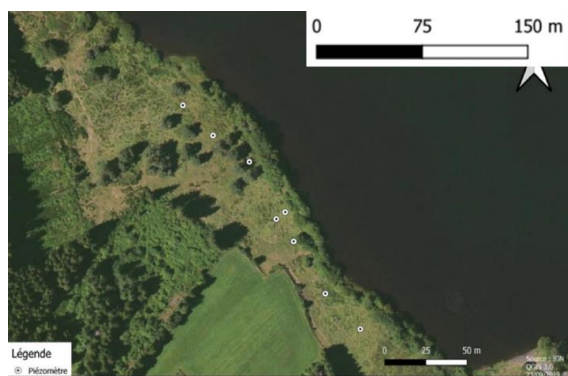


Figure 1: Cartographie des piézomètres installés en 2018 sur le sectional à l'Ouest du lac

CONTENU DE LA MISSION

L'objectif de cette prestation est d'accompagner le Parc dans le déploiement d'un dispositif de suivi piézométrique des zones humides de la berge gauche du lac de Malaguet.

La mission consistera à :

- Prendre connaissance des études réalisées et des données existantes décrivant les habitats et le fonctionnement des zones humides ciblées pour le suivi piézométrique ;
- Proposer un dispositif de suivi piézométrique des zones humides ciblées (localisation des sondes, nombre de sondes à acheter) à partir de la bibliographie et d'une visite du site ;
- Produire un rapport qui décrira et argumentera le dispositif piézométrique proposé.

Si besoin, des sondages pédologiques pourront être réalisés après accord obtenu auprès du Parc.

Un rapport de restitution de la mission sera rédigé qui justifiera les emplacements retenus pour l'installation des piézomètres. Il comprendra :

- Une introduction,
- La description des méthodes utilisées,
- Les résultats,
- La description du dispositif proposé,
- Une conclusion,
- Un résumé d'une page synthétisant tout ce qui précède,
- Une bibliographie,
- En annexe : une cartographie du dispositif.



RENDU, CALENDRIER ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au contenu ci-dessus.

La phase de terrain sera réalisée au cours du printemps 2025 (courant mai-juin). Le prestataire devra informer le Parc de ses dates de passage sur le site.

Le prestataire remettra au Parc un rapport intermédiaire **au plus tard le 8 septembre 2025**. Après validation par le Parc et prise en compte des éventuelles demandes de modification, le prestataire remettra son rapport final constituant le bilan technique de son intervention **au plus tard le 21 septembre 2025**.

Le rapport sera fourni en version papier (un exemplaire couleur) et en version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). Les données cartographiques devront être compatibles avec QGis (projection Lambert93). Les logos des financeurs (**en annexe 1**) figureront sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe ;
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 30%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.



6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pas d'acompte prévu.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le lundi 20 mai 2025 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.



Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note technique précisant :
 - La méthodologie mise en œuvre
 - Le délai d'intervention à réception de la commande
 - Les références de l'entreprise dans ce domaine
 - Le descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez



Annexe 1

(*) Logos de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Logo de la Réserve



Logo des financeurs



Logo du commanditaire de l'étude